

Liste d'aptitude de C en B du 20 novembre 2012. Baisse de promotion dans les 2 filières

Cette CAPL s'est tenue pour la dernière fois pendant la période transitoire.

A partir de 2013, les règles de gestion des listes d'aptitude seront totalement unifiées, les agents de la Gestion Publique verront ainsi leur affectation géographique dépendre de la CAP Nationale.

La Direction locale n'a pas été en mesure de nous informer sur le nombre de promus mais a indiqué clairement que pour des raisons budgétaires le nombre sera moins important que l'année précédente, posant comme principe la limitation de liste des proposés excellents au nombre de promu(e)s de 2012.

L'administration a donc proposé de classer 8 agents excellents sur 51, et de classer les 43 restant « à revoir ». Elle a par ailleurs rappelé que **TOUS LES AGENTS CLASSES NE SERONT PAS PROMUS CETTE ANNEE.**

Filière fiscale
14 demandes 3 classé(e)s Nbres de promotions en dessous de 3 pour septembre 2013

+



Filière gestion publique
37 demandes 5 classé(e)s Nbres de promu(e)s inf à 5

Noms	Services / filières
1- Monique DUBOS	T.Tarbes Male (gestion publique)
2- Brigitte DAREES	SIE Tarbes (fiscalité)
3- Lucienne SARRAUT	Ddfip RH (gestion publique)
4- Christine DECHA	SIP Tarbes (fiscalité)
5- Emmanuelle LAMADON	Ddfip Compta (gestion publique)
6- Joëlle MAUPOME	SIP Tarbes (fiscalité)
7- Josy ANDUIX	T.Lannemezan (gestion publique)
8- Ghislaine PENE	T.Lannemezan Hop (gestion publique)

Commentaires CGT :

Les élu(e)s CGT ont dénoncé, par une déclaration, cette logique destructrice des services publics et de réduction des perspectives de carrières des agents. Moins de promotions se traduit tout simplement par une baisse de pouvoir d'achat.

A la lecture d'une grande majorité des dossiers, les élu(e)s CGT considère qu'il n'existe pas seulement 8 agents excellents dans ce département. Cela confirme bien le caractère arbitraire et inique de ce genre de sélection. La CGT revendique que le concours et l'examen professionnel soient la voie de recrutement privilégié.

Pour la CGT, la liste proposée pour la CAPN devait comporter un nombre plus important d'agents classés. Les élu(e)s CGT ont en effet rappelé les dispositions relatives aux agents en fin de carrière, prévue par le guide des listes d'aptitude 2013 « Dans le cadre de l'orientation ministérielle en faveur des fins de carrière,..... il convient de porter une attention particulière aux candidatures des excellents agents en fin de carrière, notamment ceux âgés de 58 ans et plus au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie ». Dispositions qui devraient au sens de la CGT conduire à une ampliation de la liste d'aptitude.

L'administration a rappelé qu'à équivalence de dossier, ce critère peut être retenu pour les listes d'aptitude de C en B et de B en A. Après de longs débats elle n'a pas retenu de dossiers relevant de ce critère et indiqué qu'elle en tiendrait compte de manière effective en 2013.

La CGT a voté contre les listes proposées par l'administration (excellent et à revoir)

Ce vote négatif est un vote global sur les principes de la sélection définis par l'administration et il ne s'agit en aucun cas d'un vote sur la qualité et les compétences des agents classés. La CGT se refuse à toute comparaison de mérites entre les agents candidats et a rappelé qu'elle considérerait le concours et l'examen professionnel comme les voies de recrutement et de promotion privilégiés, seuls remparts contre l'arbitraire.